

# Bellevaux

*Vallée du Brevon*

## DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

Risques naturels et technologiques



**A CONSERVER**



UGUET  
Edition 2022



# GÉNÉRALITÉS - DÉFINITIONS

## Mot du Maire

La sécurité des habitants de BELLEVAUX est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale, c'est pourquoi l'ensemble des Elus a travaillé sur la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS). Il est complété par un dispositif d'information préventive de la population : Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Celui-ci reprend sous une forme condensée l'essentiel du PCS, dans le but d'informer, de sensibiliser et de prévenir la population. Il permet également de connaître et d'identifier les risques majeurs recensés sur le territoire de notre commune (inondations, éboulements, avalanches, risques chimiques et sismiques...). Le risque zéro n'existant pas, chacun doit devenir l'acteur de sa sécurité.

Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement et à conserver soigneusement. À tout moment, vous ou vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes. Il est important que vous soyez conscients des dangers, afin que vous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent.

Le Maire,  
Jean-Louis VUAGNOUX

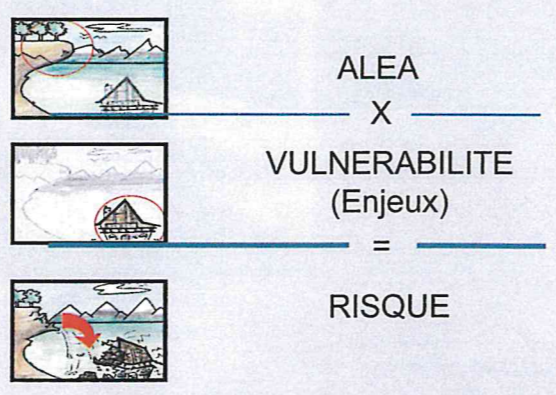
## LE RISQUE C'EST QUOI?

### RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la **possibilité d'un événement potentiellement dangereux** (aléa) **d'origine naturelle ou humaine**, dont les effets peuvent causer un grand nombre de dégâts et dépasser les capacités de réaction de la commune. Il se caractérise en particulier par une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

### ACCIDENT MAJEUR / CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique et de moyens particuliers pour la gérer.



## Le DICRIM L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

### Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs » (Code de l'Environnement)

Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur les risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- Présenter et localiser les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- Rappeler les événements passés,
- Décrire les mesures prises par la commune pour réduire les effets d'un risque,
- Informer sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'événement.

## Le PCS LA GESTION DE LA CRISE EN CAS D'ACCIDENT

### Plan Communal de Sauvegarde

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Bellevaux a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Il a pour objet d'assurer l'aide et la protection à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'organisation prévue pour répondre aux **différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

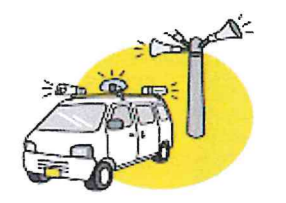
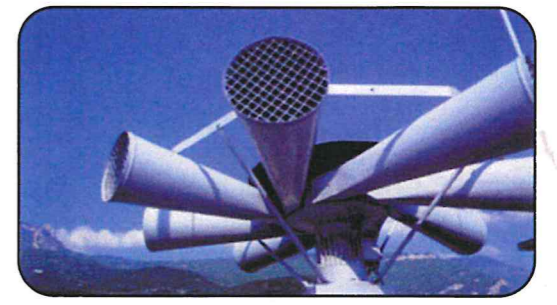
Le PCS est déclenché par le Maire, en cas de nécessité et/ou à la demande du Préfet, et appliqué sous son autorité par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (sapeurs pompiers, forces de l'ordre...).

- INFORMER
- ALERTER
- ASSISTER
- HÉBERGER
- SOUTENIR
- METTRE EN SÉCURITÉ

## Téléphone

### Numéros utiles

- Numéro d'urgence européen : 112
- Sapeurs-pompiers : 18
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Mairie : 04.50.73.70.12



## Alerte

### Moyens d'alerte

- Les moyens d'alerte
- ☞ Véhicules équipés de haut-parleurs
- ☞ Radio, télévision
- ☞ Porte-à-porte, appels téléphoniques

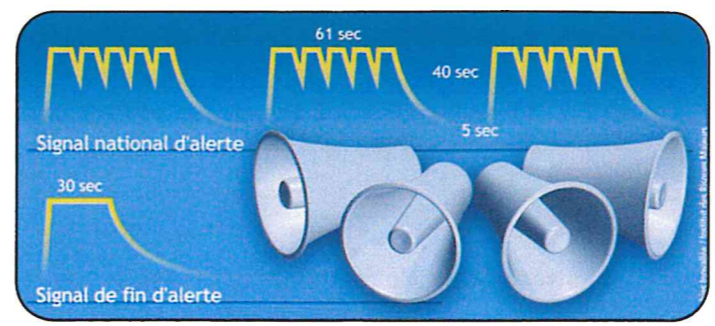
## Radio

### Fréquence radio

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.

- En cas d'alerte, écoutez :
- France Bleu : 106.1 FM
  - France Inter : 94.4 FM



Signal national d'alerte en cas de catastrophe



# INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation, submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

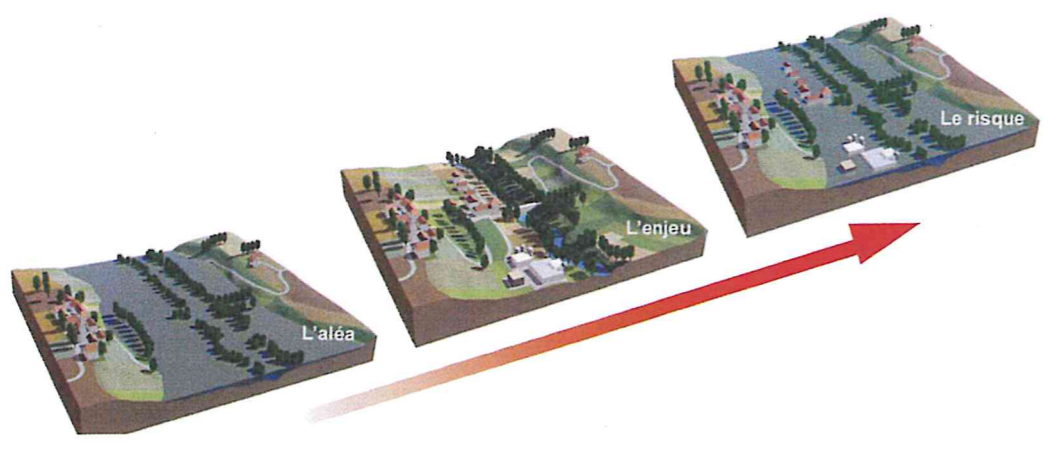
En montagne, les effets de violents orages, de la fonte des neiges, et de la pente et nature des terrains peuvent provoquer des crues violentes. Bellevaux n'échappe pas à ce phénomène, principalement à travers les crues torrentielles qui ont pour caractéristiques principales d'être brutales, rapides et d'entraîner un fort charriage.

### Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

### Les crues de laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels elles affouillent les berges ou mettent en mouvement des glissements de terrain actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs mètres cubes.



## LES BONS RÉFLEXES

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Montez dans un point haut



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



### DÈS L'ALERTE

Prévoir les gestes essentiels  
Fermer les portes et fenêtres  
Couper le gaz et l'électricité  
Mettre hors d'eau : meubles, produits dangereux/polluants

Amarrer les cuves  
Faire une réserve d'eau et de nourriture  
Prévoir les équipements minimums

### PENDANT

Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...  
Écouter la radio  
Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école  
Ne pas téléphoner

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue  
Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!

### APRÈS

Aider les personnes sinistrées  
Respecter les consignes  
Évacuer l'eau (sous-sol, Rdc)  
Aérer, chauffer et désinfecter les pièces

Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche  
S'assurer que l'eau du robinet est potable

## GESTION DU RISQUE

### Mesures de prévention

- Nettoyage des cours d'eau par les propriétaires riverains responsables de l'entretien jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau.
- Maîtrise de l'urbanisation : Plan d'Exposition aux Risques (PER).
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.

### Mesure de protection

- Nombreux travaux communaux réalisés sur le torrent du Brevon (curage, reprofilage du lit, confortation des berges etc.).
- Enrochements vers la cascade, suite à la crue du ruisseau des Nants en 2007.

### Mesure de prévision

- Carte de vigilance météorologique Météo France
- Surveillance visuelle de la montée des eaux.



## ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- ♦ 14 septembre 1733 : Crue du Brevon rendant impraticable les chemins de la commune et endommageant un pont.
- ♦ 28 et 29 juin 1974 : Crue du Brevon. Engravements au Nattey. Erosion de berges au lieu-dit Chez Maurice.
- ♦ 29 juin 1974 : Crue du Ruisseau des Pérasses.
- ♦ 27 juin 1817 : Crue du Brevon détruisant trois chalets ainsi que l'ensemble des ponts de la commune.
- ♦ 3 juillet 2007 : Inondations sur les cours d'eau de la commune.
- ♦ 10 novembre 1875 : Crue du Brevon détruisant de nouveau les ponts de la commune.
- ♦ Mai 2015 : Crue du Brevon.
- ♦ Année 1930 : Inondation de Terramont.
- ♦ du 8 au 15 septembre 1945 : Crue du Brevon entraînant l'érosion des berges à la Clusaz, à l'Epuyer et au lieu-dit Chez Maurice. Destruction de routes et de ponts.
- ♦ Été 1956 : Crue du Brevon. Nouvelles érosions des berges à la Clusaz.



Erosion des berges sur le Brevon à l'aval de l'exutoire du lac de Vallon (source, PER)



Route de la Buchille endommagée et coupée à la suite d'une coulée de boue

Grenier endommagé après une coulée de boue (Les Contamines)

Ruisseau de la Barme (La Clusaz, 2007)



# MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain selon leur vitesse de déplacement.

### \* Les mouvements lents

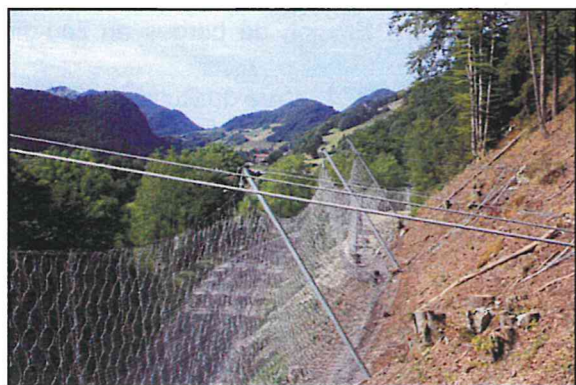
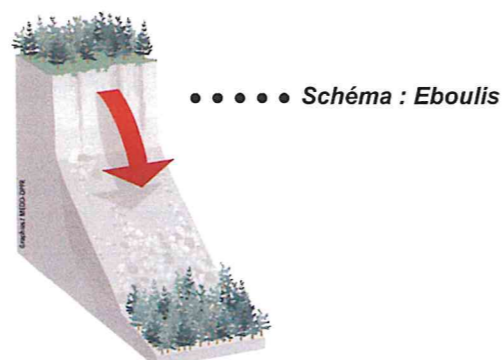
- Glissements de terrain sur faibles pentes
- Gonflements des argiles, zones humides

### \* Les mouvements rapides

- Chutes de pierres, glissements de talus
- Éboulements / écroulements rocheux
- Coulées boueuses / laves torrentielles

### \* Le ravinement

- Érosion des berges liée au cours d'eau



••••• Filets de protection contre les chutes de pierres installés en 2010 «Chez Maurice»

## LES BONS RÉFLEXES

Fuyez latéralement la zone dangereuse



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



### DÈS L'ALERTE



Prévoir les gestes essentiels

- ↳ S'informer des risques et de leur localisation potentielle

- ↳ Prévoir les équipements minimums à emporter en cas d'évacuation



### PENDANT



- ↳ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- ↳ Fuir latéralement la zone dangereuse
- ↳ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches

- ↳ Ne pas revenir sur ses pas
- ↳ Écouter la radio
- ↳ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- ↳ Ne pas téléphoner



### APRÈS



- ↳ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ↳ Respecter les consignes

- ↳ Ne pas s'approcher de la zone du sinistre

## GESTION DU RISQUE

### \* Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan d'Exposition aux Risques (PER).
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.
- Travaux de drainage afin de réduire les infiltrations et les circulations d'eau dans les glissements actifs.

### \* Mesure de prévision

- Surveillance visuelle des secteurs à risques.

### \* Mesures de protection

- Filets de protection contre les chutes de pierres.
- Création de murs de protection (merlon).

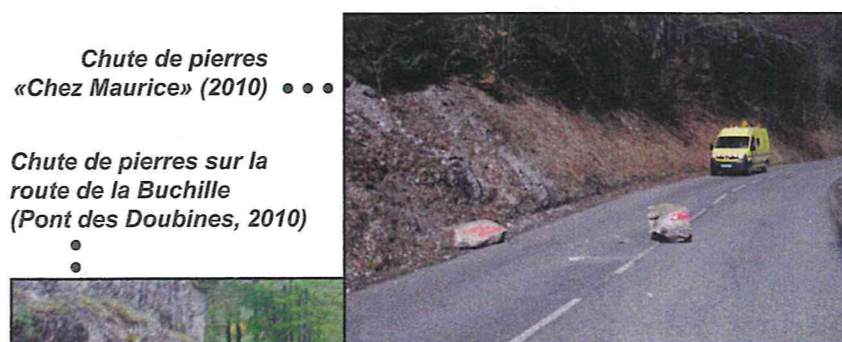
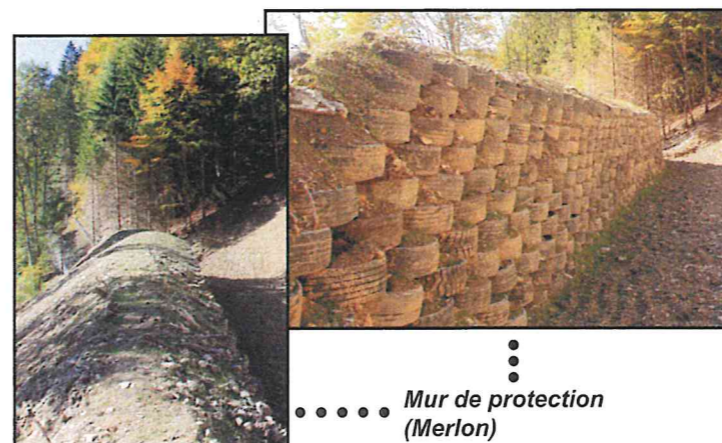


## ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

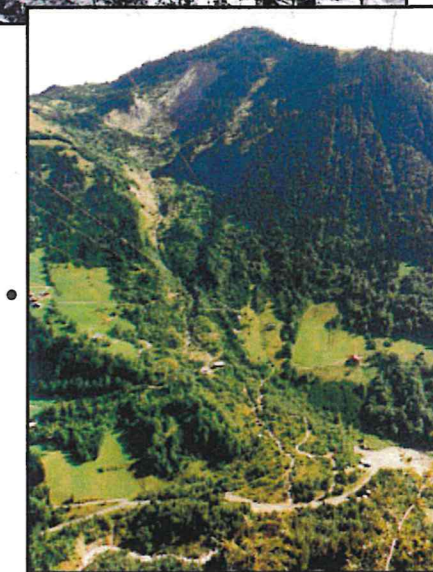
\* 12 mars 1943 : Glissement du ravin de Chauronde. L'arrachement de la Tête à Vallonet a entraîné une déstabilisation des pentes du versant occidental de la Pointe de La Gay, la coulée boueuse a remblayé le talweg du ruisseau de Chauronde, lui édifiant ainsi un lit perché, puis s'est étalée dans la vallée du Brevon donnant naissance au lac de Vallon.

\* Écroulement du Rocher de la Mache : L'écroulement le plus récent est parvenu jusqu'à hauteur du hameau du Bosson, après franchissement du Brevon.

Vue générale du ravin de Chauronde après le glissement survenu dans la nuit du 11 au 12 mars 1943 (source, PER)

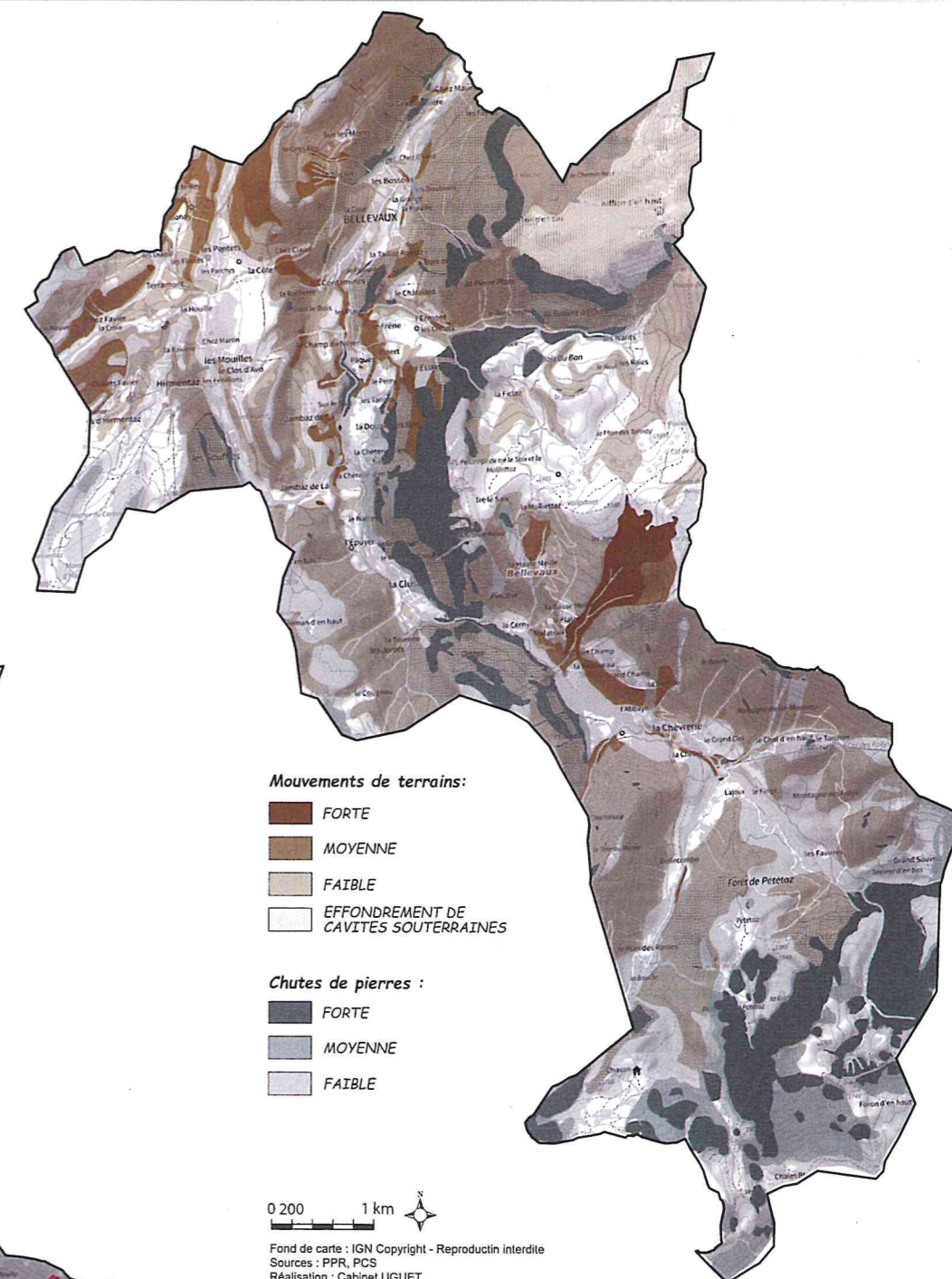
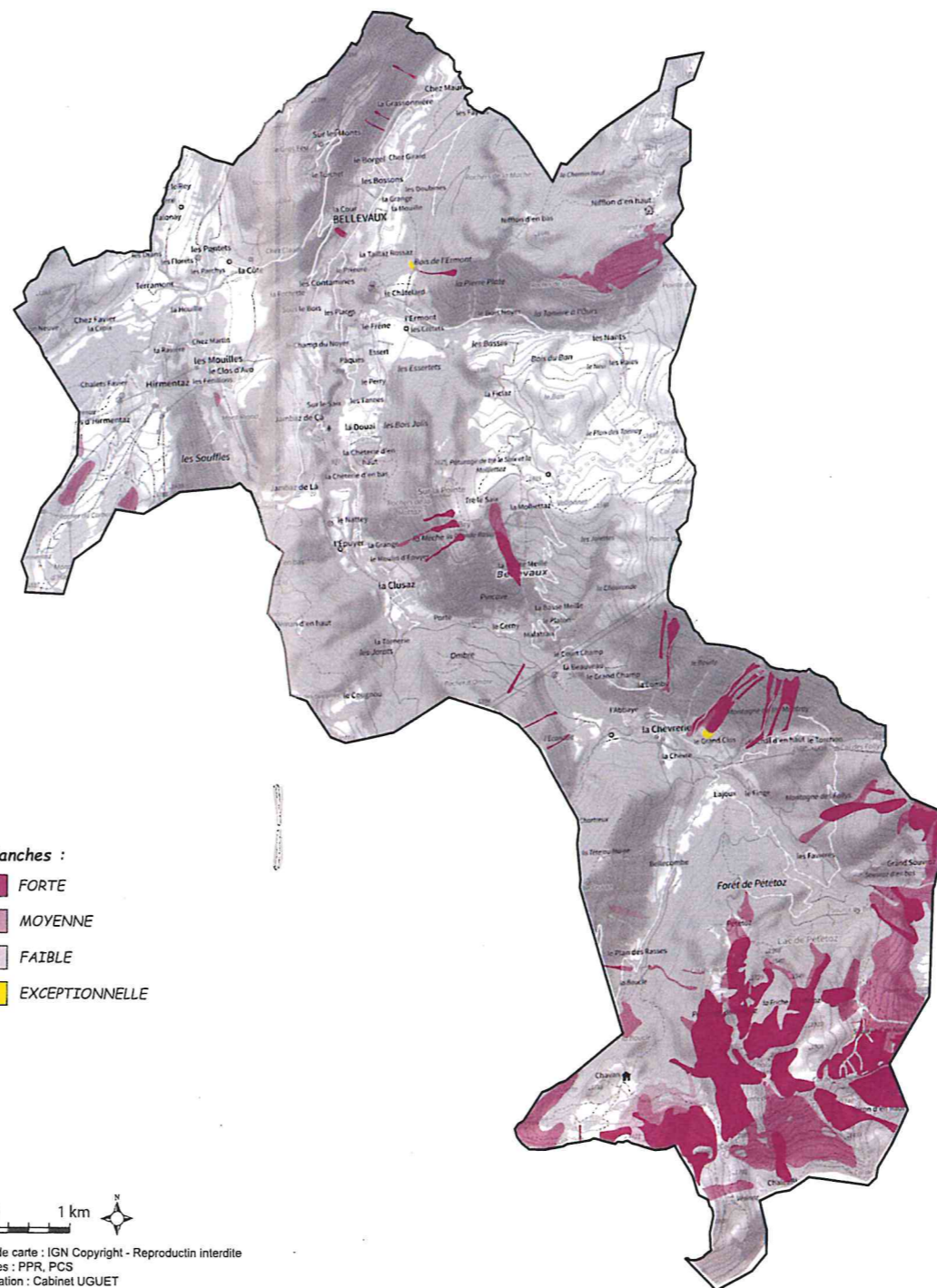
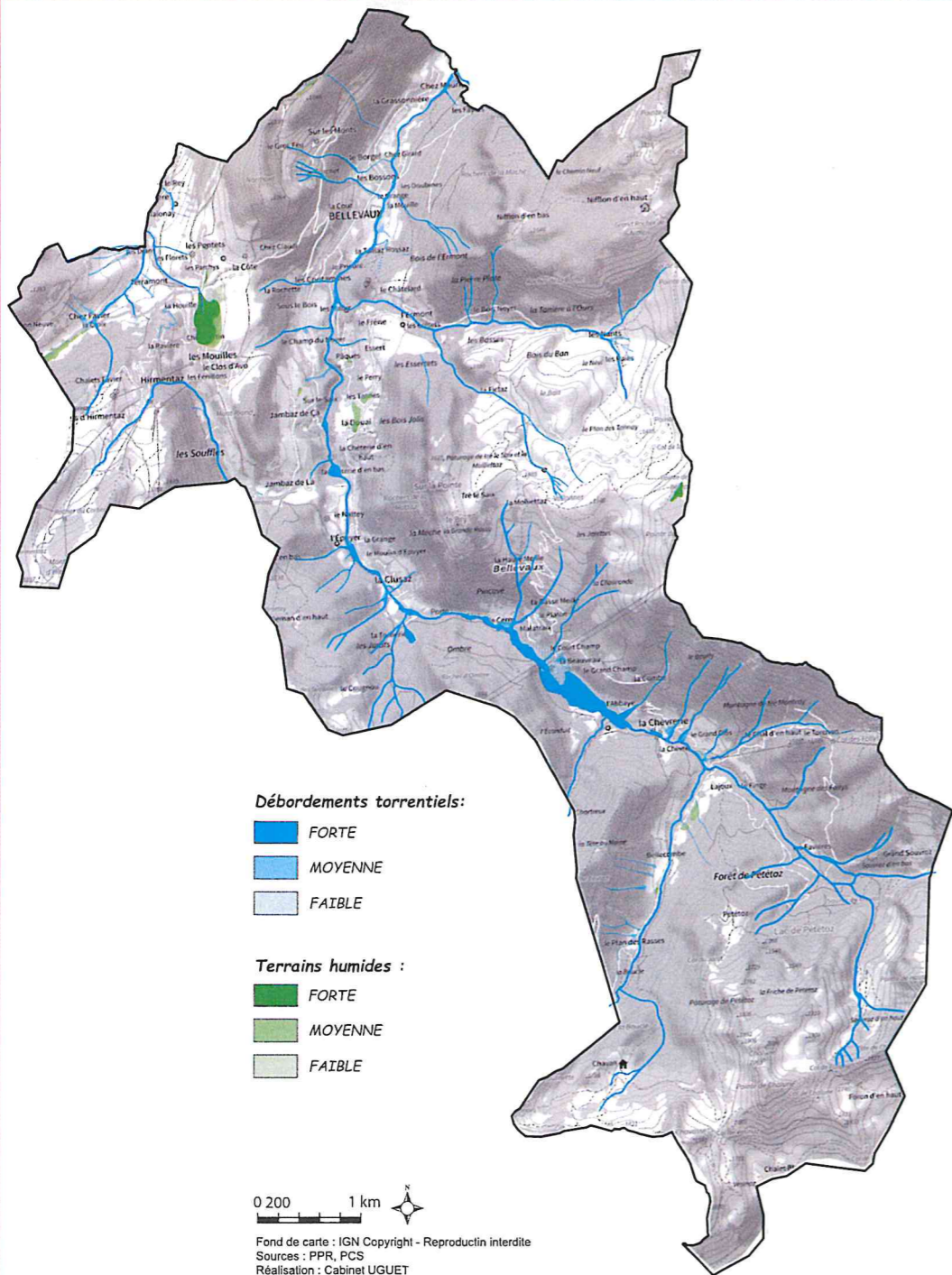


••••• Vue d'ensemble du glissement de terrain de Chauronde 43 ans après l'évènement (source, PER)





# LOCALISATION DES RISQUES A BELLEVAUX





# AVALANCHE

Une avalanche correspond à un déplacement rapide à une vitesse comprise entre 10km/h et 400km/h, d'une masse de neige sur une pente, provoquée par une rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines de mètres cubes à plusieurs centaines de milliers.

Les facteurs favorisant les risques d'avalanches :

- Un chute de neige abondante, la pluie, le vent, le redoux,
- Des facteurs de terrain : rupture de pente, roche lisse, herbes hautes,
- Le passage de skieurs, de randonneurs ou d'animaux.



Chapelle de Niffion sous la neige

On distingue trois types d'avalanches :

**L'avalanche de poudreuse** : son écoulement se fait à très grande vitesse en surface sous forme d'aérosol (mélange de neige et d'air). Elle est précédée d'un puissant souffle de vent qui provoque des dégâts en dehors du périmètre d'avalanche (voir cliché page de droite).

**L'avalanche de plaques** : ce type d'avalanche plus lent est généré par la rupture et le glissement d'une plaque, sur une couche faible du manteau neigeux. La zone de départ est marquée par une cassure linéaire.

**L'avalanche de neige humide** : c'est une avalanche très lourde qui progresse à une vitesse relativement lente. Liée à la présence d'eau liquide dans la neige, elle est très fréquente lors de la fonte des neiges (voir cliché page de droite).

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT DE PARTIR

Avant de pratiquer une activité en montagne, informez-vous auprès de Météo France (Bulletin d'Estimation du Risque Avalanche), des professionnels ou des mairies. En période avalancheuse, ne pas quitter les pistes ouvertes, damées et balisées.

### SI, EN PRATIQUANT UN SPORT DE MONTAGNE, VOUS AVEZ À FRANCHIR UNE ZONE AVALANCHEUSE, IL FAUT :

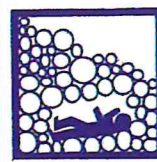
- ↳ Détecter les zones à risques et les éléments aggravants du terrain
- ↳ Dégager les dragonnes, les lanières et une bretelle du sac
- ↳ Mettre un foulard sur la bouche, puis traverser un à un, et s'abriter en zone sûre
- ↳ Ne pas céder à l'euphorie en groupe !
- ↳ S'équiper d'un détecteur de victimes en avalanches (DVA, ARVA), d'une pelle et d'une sonde
- ↳ Ne pas partir seul et indiquer l'itinéraire et l'heure de retour

### SI VOUS ÊTES PRIS DANS UNE AVALANCHE, IL FAUT :

- ↳ Tenter de fuir latéralement et se débarrasser des bâtons et du sac
- ↳ Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir sa bouche, sa gorge et ses poumons de neige
- ↳ Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté
- ↳ Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation
- ↳ Ne pas s'essouffler en criant. Pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus
- ↳ Faire le maximum d'efforts pour se dégager quand on sent que l'avalanche va s'arrêter. Au moment de l'arrêt, si l'enlèvement est total, s'efforcer de créer une poche en exécutant une détente énergétique, puis ne plus bouger pour économiser l'air



Fuyez latéralement



Formez une poche d'air



Essayez de respirer

## GESTION DU RISQUE

### Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques, documents d'urbanisme.
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.
- EPA (enquête permanente sur les avalanches réalisées par les services de Restauration des Terrains de Montagne (RTM).
- CLPA (carte de localisation des phénomènes

avalancheux) FLAINE-ROC d'ENFER dressée par le CEMAGREF et qui couvre en partie le territoire communal de Bellevaux.

### Mesures de protection

- PIDA (Plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches) sur les domaines skiables.
- Suivi régulier du manteau neigeux.

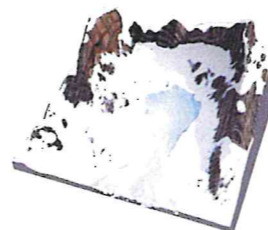


Schéma : Avalanche de poudreuse

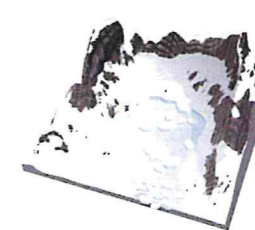


Schéma : Avalanche de plaques



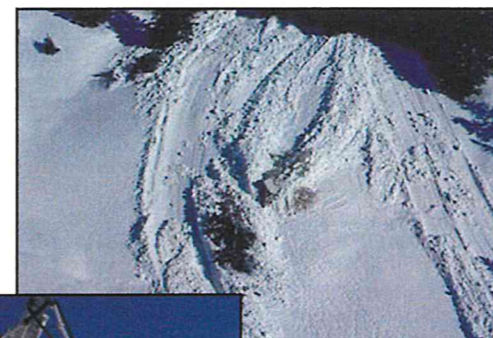
Schéma : Avalanche de neige humide



## ÉVÉNEMENT MARQUANT

**Années 1920** : Avalanche de Pététoz : deux chalets construits sur le replat de Pététoz ont été renversés.

**Années 1950** : Avalanche détruisant le chalet "Petit Souvroz".



Avalanche de neige humide ayant détruit un chalet (cliché : F. Valla, Cemagref)

Filets paravalanches retenant la neige dans une zone de départ d'avalanches (cliché : F. Valla, Cemagref)

Exemple d'avalanche de poudreuse



## LA PRATIQUE DU SKI

En dehors des domaines skiables balisés, chacun parcourt la montagne sous sa propre responsabilité, quelques préconisations élémentaires peuvent éviter l'essentiel des accidents :

Prendre connaissance des conditions nivo-météorologiques et des zones dangereuses (en mairie) ; en consultant le Bulletin d'estimation du risque d'avalanche (BRA) au **0892 68 10 20** ; en consultant les prévisions météorologiques sur le site : **www.meteo.fr** ou au **0892 68 02 74**

En période dangereuse, ne pas quitter les pistes ouvertes et balisées

Si on pratique le ski de montagne ou hors piste, se munir d'un Appareil de Recherche de Victimes d'Avalanche (ARVA), d'une pelle et d'une sonde.

Ne pas partir seul et indiquer l'itinéraire et l'heure de retour

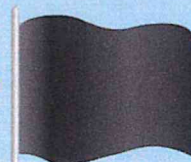
### Rappel



Risque d'avalanche faible et limité



Risque d'avalanche marqué et fort



Risque d'avalanche très fort

# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

« Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer » (Ministère de l'Écologie et du Développement durable).

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure...), tous sujets aux risques suivants :

- w **Risque d'incendie** suite à un échauffement, une fuite
  - ☞ Brûlures et asphyxies.
- w **Risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits
  - ☞ Onde de choc et émission de projectiles.
- w **Risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol
  - ☞ Intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané.
- w **Risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau
  - ☞ L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion ...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols...).

## GESTION DU RISQUE

- w Réglementation nationale fixant les règles de circulation, le stationnement, la conception des citernes, les emballages et la formation des conducteurs.
- w Plan Communal de Sauvegarde : alerte, évacuation et gestion de crise.
- w Signalisation des matières transportées.

## LES BONS RÉFLEXES

↓ AVANT ↓

**Donnez l'alerte**

☞ Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

**EN CAS D'ACCIDENT**

**Mettez-vous à l'abri**

☞ Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre

☞ Respecter les consignes de sécurité : confinement, évacuation, périmètre de sécurité

☞ Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion

☞ Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de chez vous ou de votre abri

☞ En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

**Confinez-vous**

☞ En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrants soigneusement les ouvertures) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé

☞ Ne téléphonez pas (sauf urgence)

**Coupez le gaz et l'électricité**

☞ Respecter les consignes de retour à la normale

**Écoutez la radio**

☞ Informer les autorités de tout danger

**Ne téléphonez pas (sauf urgence)**

☞ Respecter les consignes de retour à la normale

**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

☞ Informer les autorités de tout danger

↓ APRÈS ↓



## SIGNALISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES

Code danger / matières

**Code Danger**

- ✖ Il comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger.
- ✖ Le premier chiffre indique le danger principal.
- ✖ Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant.
- ✖ «X» devant les chiffres signifie un risque de réaction violente au contact de l'eau.

30

1203

**Code Matière**

- ✖ Il est propre à une ou plusieurs matières qui ont des propriétés voisines.
- ✖ Il permet d'identifier précisément le produit.

### Les symboles de danger

Classe 1		Matières et objets explosibles
Classe 2		Gaz
Classe 3		Liquides inflammables
Classe 4		4.1- Solides inflammables 4.2- Matières sujettes à l'inflam. spontanée 4.3- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Classe 5		5.1- Matières comburantes 5.2- Peroxydes organiques
Classe 6		6.1- Matières toxiques 6.2- Matières infectieuses
Classe 7		7- Matières radioactives
Classes 8 et 9		8- Matières corrosives 9- Matières et objets dangereux divers

### Définition de la nature des produits selon le code danger

	Premier chiffre Danger principal	Deuxième et troisième chiffre Danger subsidiaire
0		Absence de danger
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau	

11

12

Un séisme ou tremblement de terre, correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

Les séismes sont caractérisés par deux grandeurs :

- La magnitude mesure l'énergie libérée lors d'un séisme. Plus la magnitude est élevée, plus le séisme a libéré d'énergie. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.
L'intensité est une mesure observée en surface des dommages causés par un séisme (effets sur l'homme et les constructions). L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.

GESTION DU RISQUE

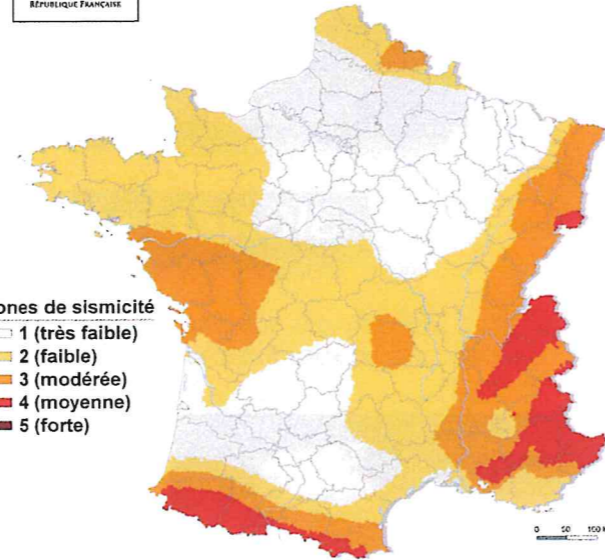
- Prise en compte du risque dans le PLU au travers :
- des règles para-sismiques,
- des normes de construction (emplacement, forme, corps et fondation du bâtiment).
Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS (à proximité de Bellevaux)

14 décembre 1994 : séisme de magnitude 4.5 (intensité VI avec épicentre à Entremont qui occasionna quelques dégât dans la région de La Clusaz.

15 juillet 1996 : séisme d'Epagny de magnitude 5.2 (intensité VII-VIII). Ce séisme occasionna de nombreux dégâts dans l'agglomération annecienne.

Zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1er mai 2011 (art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Zones de sismicité: 1 (très faible), 2 (faible), 3 (modérée), 4 (moyenne), 5 (forte)



Source : MEDD/DPPRI/DPRM

LES BONS RÉFLEXES

Fuyez latéralement la zone dangereuse



Abritez-vous sous un meuble



Évacuez le bâtiment



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



PENDANT L'ALERTE



- À l'intérieur : se mettre à l'abri sous une table, un lit, près d'un mur. Ne pas fuir pendant la secousse !
En voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule
À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, s'abriter sous un porche



APRÈS LA SECOUSSE



- Écouter la radio
Ni flamme, ni étincelle
Couper l'eau, le gaz et électricité
Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums
Ne pas prendre l'ascenseur
Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES : QUELS COMPORTEMENTS POUR QUELS DANGERS ?

VAGUES-SUBMERSION

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en consultant les informations diffusées dans les médias.
Habitateurs du bord de mer ou le long d'un estuaire :
- Fermez les portes et les fenêtres, ainsi que les volets en fonction de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
Habitateurs du bord de mer ou le long d'un estuaire à l'étage ou sur le toit :
- Tenez-vous informé auprès des autorités communales ou préfectorales et prenez vos précautions, si nécessaire et sur leur ordre, à l'exception de vos habitations.
- Ne circulez pas en bord de mer, à pied ou en voiture.
- Ne pratiquez pas d'activités nautiques ou de baignade.
Habitateurs du bord de mer ou le long d'un estuaire :
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.
- Évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture.
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

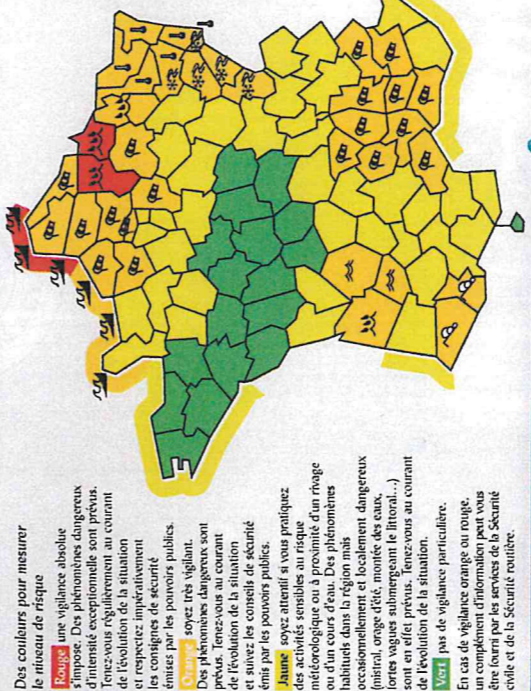
VENT VIOLENT

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.
Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.
Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
N'intervenez pas sur les toitures.
Rangez les objets exposés au vent.

ORAGES

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
Si vous devez vous déplacer, évitez les zones exposées au vent.
Si vous devez vous déplacer, évitez les zones exposées au vent.
Si vous devez vous déplacer, évitez les zones exposées au vent.
Si vous devez vous déplacer, évitez les zones exposées au vent.

LA CARTE DE VIGILANCE DE METEO FRANCE



La carte de vigilance de Météo-France est actualisée au moins 2 fois par jour à 6h et à 16h.
En cas de situation orange ou rouge, l'actualisation est faite à chaque fois que cela est nécessaire. Les chaînes de télévision et les stations de radio relaient également les informations.
Pour consulter la carte de vigilance de Météo-France : www.meteo-france.com

GRAND FROID

- Évitez les efforts brusques.
Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.
Ne consommez pas de boissons alcoolisées.
Évitez toute sortie au froid.
Si vous êtes obligé de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent : vérifiez à un habillage adéquat (pluies chaudes, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
Vérifiez à un habillage adéquat (pluies chaudes, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
Signalez votre départ et la destination à des proches : munissez-vous d'équipements spécifiques et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.
Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
Respectez les restrictions de circulation et de circulation.
Un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.
Pour en savoir plus sur les conditions de circulation : www.hivert.fr

AVALANCHES

- Évitez, sauf urgence, tout déplacement sur les secteurs routiers d'avalanches.
Renseignez-vous auprès de la préfecture du département.
Respectez strictement les mesures d'interdiction et les consignes de sécurité mises en oeuvre dans les stations de ski et les communes de montagne.
Informez-vous de l'état des secteurs routiers d'avalanches.
Conformez-vous aux instructions et aux consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et les communes de montagne.
Consultez les bulletins actualisés de Météo-France, les informations locales et les professionnels de la montagne.
Les bulletins d'annonce de neige d'avalanches gbk sont consultables sur : www.meteo-france.com

CANICULE

- Prenez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais.
Régalez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
Adultes et âgés : buvez beaucoup d'eau.
Personne âgée : buvez un litre et demi d'eau par jour.
Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h).
N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.
Pour en savoir plus sur les risques liés au canicule, consultez : www.meteo-france.com

INONDATION

- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.
Si vous êtes absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
Signalisez votre départ et votre destination à vos proches.
Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :
- Prévoyez des moyens d'évacuation et évitez de vous engager dans les zones à risque.
- Prévoyez des moyens d'évacuation et évitez de vous engager dans les zones à risque.
- Prévoyez des moyens d'évacuation et évitez de vous engager dans les zones à risque.

PLUIE-INONDATION

- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.
Informez-vous (radio, etc.) évitez tout déplacement et restez chez vous.
Confirmez-vous aux compagnies de pouvoirs publics.
Respectez la signalisation routière mise en place.
Mettez vos pneus à l'air de la montée des eaux.
Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.
Évitez les abords des cours d'eau.
Soyez prudents face au risque d'inondations.
Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
Pour en savoir plus sur le risque inondation : www.vigimeteo.com

Personnes âgées ou vulnérables : Rendez-vous en mairie ou par téléphone au 04.50.73.70.12 pour vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables. Ce dernier permettra à la commune de vous identifier et de vous alerter en cas de crise (canicule, grand froid, etc.).





# Bellevaux

## Vallée du Brevon

**D**OCUMENT  
d' **I**NFORMATION  
**C**OMMUNAL sur  
les **R**ISQUES  
**M**AJEURS



### Pour en savoir plus :

☛ Le site internet du Ministère de la transition écologique :  
[ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr)

☛ Le Plan de Prévention des Risques (PPR) et les documents  
d'urbanisme sont consultables en Mairie et sur le site [geoportail-urbanisme.fr](http://geoportail-urbanisme.fr) ou  
[geoportail-des-savoie.org](http://geoportail-des-savoie.org)

☛ Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est consultable en Mairie

☛ Mairie de Bellevaux : 04.50.73.70.12